



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°6.

Bien cher Albinus,

Comme promis dans ma lettre n°4, je vais te résumer les séances du Conseil Municipal pour la période de mars à septembre 2009.

REUNION DU 16/03/09 :

Nouvelle secrétaire de Mairie : Mme Chaland est présentée par le Maire. Elle a pris ses fonctions le 16/02. Nouvelle secrétaire, nouvelles méthodes ou simple coïncidence ? Toujours est-il que nous n'avons plus à l'affichage le compte rendu habituel. Seules figurent les délibérations. Bien dommage, ce n'était déjà pas simple quelquefois. Que veux-tu que je te dise ? Le Maire est seul juge. Où est cette transparence tant évoquée !

Compte Administratif 2008 : budget général/ eau assainissement / ZAC. Le Maire rappelle « *L'important travail effectué en commissions ; il n'y a donc pas de commentaires supplémentaires* ». Si le contribuable veut en savoir plus ? Je te donnerai au plus tôt quelques détails qui me paraissent intéressants. Car plus sérieusement on ne peut se limiter à quelques chiffres.

- Budget communal : excédent de clôture **381 715,96€.**
- Eau et Assainissement : excédent de clôture **503 444,83€.**
- ZAC : déficit de clôture **9 464,08€.**

Excuse-moi mais je ne te donne pas ici le montant des recettes et des dépenses de chaque section car je n'en vois pas l'intérêt dès lors que l'on ne nous communique pas ce qu'il y a dedans.

Budgets primitifs 2009 : nous avons eu droit à un peu plus de chiffres mais une présentation touffue et confuse rend la compréhension difficile. Les budgets sont équilibrés, heureusement ! Dans une prochaine lettre de la rubrique « Finances » j'effectuerai un comparatif 2008/2009 sur les principaux postes avec mes commentaires.

Approbation du compte de gestion : transmis par le Trésor Public il est bien sûr conforme au compte administratif de la Commune.

Taux d'imposition 2009 : inchangés par rapport à 2008 soit 6% pour la taxe d'habitation, 10% pour le foncier bâti, et 58,49% pour le non bâti. Recettes attendues : **150 210€.**

Tarifs communaux : vote des différents tarifs.

Subventions Associations : montant global de **6 800€** en baisse par rapport à 2008 dont plus de 50% affectés à la coopérative scolaire et l'ADMR.

Marchés à bons de commande : sujet déjà évoqué le 15/10/08. Après consultation c'est la Sté EIFFAGE qui est retenue. Les entreprises locales sont rayées de la carte ! Quid de petits travaux urgents où leur réactivité était un point fort ?

Cimetière : 2 grands chantiers à prévoir. La réalisation de caveaux où un devis de **63 470€ HT** est présenté par les PFG ? Surprenant comme choix ! Réfection des murs d'enceinte pour **20 700€ HT** suivant devis EIFFAGE dans le nouveau cadre des marchés à bons de commande. Subventions demandées.

Enfouissement réseaux secs : poursuite de ce chantier avec un seul devis pour l'instant de **268 578€ HT** hors France Télécom et candélabres. Montage technique et financier à l'étude.

Voirie : prévision pour 2010 la rue de la roche du Guet **116 000€ HT** environ si les subventions sont accordées. A suivre...

La partie budgétaire de la séance, pourtant ô combien importante et intéressante, a été expédiée (non le mot n'est pas trop fort) en un peu plus d'1/2 heure ! Chapeau au public (14 personnes) qui a compris ou pu relever quelques chiffres...

REUNION DU 26/05/09 :

Cimetière : (suite) en plus des travaux prévus lors de la dernière séance, il est envisagé de reprendre les allées. Devis EIFFAGE : **12 500€ HT**. La surface annoncée en séance n'est pas reprise dans la délibération ! Dommage, c'est un élément intéressant et qui plus est elle m'apparaissait bien élevée.

Et oui à faire court on ne dit plus l'essentiel. Subventions demandées (Etat et Conseil Général) avec dérogation pour démarrer avant leur obtention.

Archivage : un archiviste est mis à la disposition des Communes par le Centre de Gestion. Après état des lieux prévoir : **30 jours à 175€/J** + frais de déplacement ! On y va... Bien d'accord avec toi il y a certainement d'autres solutions moins onéreuses.

Chemins ruraux : le Maire expose qu'une procédure est engagée par Mme Reine Perrin et Mrs François et Joseph Perrin concernant des travaux de réfection sur le chemin rural d'Arbin à La Thuile. La délibération une fois encore n'est pas fidèle à l'exposé. Alors qu'à plusieurs reprises il avait dit que les chemins ruraux appartenaient aux ruraux et que l'entretien leur incombait, il souhaite et obtient l'accord du Conseil pour l'application stricte de l'article 161-1 du Code Rural qu'il cite : «... *par opposition à la voirie communale ils sont définis comme étant un chemin appartenant à la Commune, affecté à l'usage public et qui n'a pas été classé comme voie communale*... ». J'ajouterai, pour ta gouverne, qu'un des articles suivants, le 161-5 complète en précisant : « L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux ». Est-ce bien clair pour toi, cher Albinus ?

Captage de la Source : on y revient. On va relancer Monsieur le Préfet pour qu'il reprenne un arrêté d'utilité publique des périmètres de protection. Mais a-t-il vraiment l'intention d'agir sachant qu'en 2007 il n'a pas jugé bon de faire appel d'un jugement du Tribunal Administratif qui a annulé son premier arrêté ?

Contentieux : et oui, la Commune a été condamnée à verser **500€** aux consorts Magnin Henry et Louis suite au recours contre le permis de construire de Mr El Janati. Et allez ça continue on paie...

REUNION DU 24/06/09 :

Traitement de l'eau potable : la délibération n'est pas du tout le reflet de ce qui a été expliqué (rapidement). Comment le citoyen peut-il savoir de quoi il retourne ? La Commune souhaite modifier son système de traitement de l'eau, en supprimant le chlore et en traitant par U.V (ultra violet). Procédé nouveau, nous dit on, qui pourtant date des années 80. Véolia présente un devis de **13 709,05 HT ou 15 254,59€ HT** selon que l'on traite avant ou après le réservoir. On ne nous dit rien de plus. Références dans d'autres communes ? Analyses qualitatives pour s'assurer de la fiabilité ? N'est ce pas quelque part un problème de santé publique ?

REUNION DU 21/09/09 :

Tarifs cantine : augmentation de 10cts. Les frais de personnel représentent 2 fois le prix du repas !

Assistance Véolia en matière d'eau : accord pour reconduire le contrat pour 2 ans sans en connaître le prix ! Vraiment pas curieux nos élus. En 2008 : **6 939€ HT**.

Contentieux : encore ! La Commune contre Mrs Billioud, Eudes, Magnin pour prise illégale d'intérêts. Affaire qui remonte à quelques dizaines d'années, classée sans suite au pénal le 17/08/06. Deux conseillers ne souhaitent pas relancer la procédure mais au vote s'abstiennent ! Dossier confié à Maître Gaillard pour assignation devant le TGI de Chambéry. Honoraires ? Ben on n'en sait rien, et aucun conseiller ne pose la question. Gestion rigoureuse nous a-t-on dit, qu'en penses-tu ?

ZAC : le dossier avance. Nexity a fait une offre pour une 1^{ère} tranche de 33 logements en partenariat avec l'OPAC dont 18 en accession. A suivre.

Voilà, cher ami, ma dernière correspondance relative aux réunions du Conseil Municipal durant la période Mars 2008 à Septembre 2009. Dorénavant je t'adresserai, dès que possible, après chaque réunion un compte rendu de celle-ci.

A bientôt.

Ton ami Nicolas